

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| ✓ Existe-t-il un puits à moins de 35 mètres ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ✓ Existe-t-il des plantations à moins de 3 mètres du dispositif de traitement ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ✓ Les installations envisagées sont-elles à moins de 3 mètres des limites de propriété ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ✓ La distance entre l'habitation et les installations est-elle supérieure ou égale à 5 mètres ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

COMPOSITION DU DOSSIER

A établir en un exemplaire et à retourner à la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

- La présente demande.
- Un plan de situation au 1/25000°.
- Un plan de masse comprenant notamment :
 - les limites de propriété
 - les surfaces bâties de cette propriété et des propriétés limitrophes
 - l'emplacement des puits voisins dans un rayon de 35 mètres autour du projet
 - les courbes de niveaux du terrain permettant d'en mesurer la pente (si possible)
 - la position des canalisations de rejet des eaux usées et des eaux vannes (W.C.)
 - l'implantation souhaitée de tous les éléments constitutifs du projet (prétraitement, ventilations, dispositif de traitement, différentes canalisations, lieu du rejet le cas échéant)
- Accord du propriétaire si ce n'est pas le demandeur
- S'il y a un rejet superficiel, accord du propriétaire du terrain où se situe le fossé dans lequel se fera le rejet.

*Avant de transmettre votre dossier à la Communauté de Communes, vérifiez que la demande est correctement remplie et n'oubliez pas de joindre les pièces demandées.
Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit et sera retourné.*

Fait à : _____

Le : _____

Signature du demandeur :